

Information des pêcheurs à pied pour une pêche durable. Réunion du 22/08/2015 en mairie.

Etaient présents :

- Pour la Commune: Claire Emberson.
- Pour l'Agence des Aires Marines Protégées : Margaux Pinel et Anaïs Perucaud.
- Pour St Jacut Environnement : Brigitte Huvé et Alain Paitry.

L'objectif est de fixer les conditions techniques, financières et contractuelles entre la Commune et l'Agence pour l'installation des panneaux à St Jacut.

Margaux Pinel remet à Claire Emberson un dossier qui propose une partie commune à toutes les collectivités concernées et une partie technique qui fixe les lieux d'installation, le type de panneaux, le type d'information spécifique en fonction du type de pêche ou des particularités(ex : herbier de zostères).

Pour l'Agence, un des objectifs est que l'information perdure, au delà du projet LIFE+, des dégradations, des changements éventuels des élus, et à ce titre, une partie du dossier contient un engagement de la municipalité à valider par les élus.

L'Agence, pour cerner les coûts des panneaux a travaillé avec la société Picbois et a rédigé un cahier des charges très contraignant en matière de durabilité: exposition à la pluie, aux UV, aux chocs.....

Obligation d'avoir une partie amovible parfaitement étanche permettant de modifier l'information si nécessaire(ex : réglementation).

La société Picbois travaille sur du bois issu de forêts certifiées.

Compte tenu du nombre de panneaux à installer sur St Jacut, de la volonté de la commune d'un affichage de même présentation que les panneaux déjà existants à la Pointe du Chevet et à la descente des Haas, l'Agence propose de financer deux panneaux à 100% et que la commune prenne en charge les panneaux sur support en plexiglass. Il apparaît que la dimension des panneaux « type » est importante et incompatible avec ceux déjà en place sur support plexiglass sans les « écraser » et qu'il faudra revoir leur taille à la baisse tout en gardant lisible l'information contenue dans la partie mobile(A5 est l'idéal)

Claire Emberson précise que la commune a maintenant de nouvelles obligations en matière d'affichage des interdictions temporaires de pêche à pied, ce qui va conduire à l'installation de plusieurs panneaux sur les lieux d'accès à l'estran les plus fréquentés

Les panneaux financés par l'Agence font 91 cm x 56 cm, les 2/3 concernent l'info pêche à pied et 1/3 une info au choix de la Commune.

Il est proposé que l'Agence prenne financièrement à 100% deux pupitres :

- L'un à côté du blokhaus de la pointe du chevet avec en information complémentaire

« les champs de bloc »

-L'autre dans la descente située à proximité du parking du Chevet, côté Haas, avec une information complémentaire relative aux herbiers de zostères

La Commune financera deux supports plexiglass à un format à définir :

-L'un dans l'escalier du Chevet avec l'info complémentaire champ de bloc.

-L'autre dans la descente de la plage des Haas avec l'info complémentaire « herbier de zostères ». Une carte complètera l'information pour préciser sa position.

Les 4 panneaux porteront l'information relative aux respect des zones conchylicoles.

Claire Emberson présentera ce projet au prochain conseil municipal dans un mois. Si le conseil municipal donne son accord et que les documents sont renvoyés rapidement les panneaux financés par l'Agence pourraient être en place avant la fin de l'année. Pour ceux financés par la commune il faudra que les crédits correspondants soient inscrits au budget 2016. Claire Emberson demande à ce que la Commune soit destinataire du dossier remis ce jour sur support informatique.

Par ailleurs des panneaux d'information pour les interdictions temporaires de pêche vont être installés aux principaux accès:Manchette, Pissote, Châtelet,Houle Causseul,Rocher plat.

Margaux Pinel précise que l'interdiction de pêche dans les herbiers de zostère sont peu pris en compte par les pêcheurs locaux, qui restent sur place après information.

Brigitte Huvé indique qu'il faut trouver des moyens d'information des vacanciers sur l'intérêt de la laisse de mer(panneaux,office de tourisme, Jaguen). Un ramassage récent plage du Ruet a ému plusieurs adhérents de l'association présents. Le responsable des services techniques fait part de la pression des vacanciers auprès de la Mairie, du ramassage le moins perturbant possible pour l'environnement ; il précise que le tas sur la cale de la Banche est le fait régulier d'un particulier.

Claire Emberson demande ou en est le projet de Parc Marin ? Margaux Pinel indique que le blocage par la Région ne pourra être levé qu'après les élections.

L'exposition de Guy Prigent sur la pêche à pied « douce » à la Maison de la Mer est beaucoup visitée.

Pour le forum des associations, l'Agence peut prêter des kakémonos, qu'il est possible de rapatrier de St Brieuc.

SJE vent d'être destinataire d'un exemplaire du dossier remis à Mme le Maire.

Rédacteur.

A Paitry